



Collombey-Muraz, le 14 mars 2023

Courrier A

Madame
Carole Morisod
Rte de Vassereule 5b
1868 Collombey

Réponse au postulat du 31 janvier 2022 intitulé "Sécuriser la route St-Didier", accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Par son intermédiaire, vous demandiez à la Municipalité « d'étudier les possibilités de rendre rapidement ce tronçon routier plus sécurisé pour toute forme de mobilité douce ».

Vous trouvez ci-après, dans le délai réglementaire, la réponse apportée par le Conseil municipal.

La rue St-Didier est clairement un axe de mobilité important pour le village de Collombey. Si cette rue a une fonction collectrice, elle présente, à n'en pas douter, un déficit de gabarit dans la partie du « vieux village ». Aujourd'hui limitée à 30 km/h -ce qui réduit déjà en partie l'insécurité que vous mettez en avant- sa vocation à terme est intrinsèquement liée à la mobilité douce. En effet, les objectifs « mobilité » de la Municipalité pour cet axe (plan directeur vélo communal et mesure P.MD. A.8 du plan directeur intercommunal du projet d'agglomération de 4^{ème} génération de Chablais Agglo) ont pour ambition de la rendre parfaitement adéquate pour les déplacements cyclables, ce qui entraînera son réaménagement complet.

Le projet de sécurisation de la ligne AOMC aura par ailleurs un impact important sur cette rue. Tout d'abord durant la phase de chantier évidemment, mais surtout ensuite, avec la construction de la route qui transitera sous le site « Gessimo ». Si l'incidence de cette future construction sur la rue St-Didier est difficilement quantifiable à ce jour, on peut clairement considérer qu'un report de charge de trafic considérable se fera sur cette nouvelle route avec pour corollaire, une certaine pacification de la rue St-Didier. Le Conseil municipal considère que cette évolution future favorable est à prendre en considération.

Dans ce contexte et afin d'aller dans le sens du postulat accepté par le législatif, le Conseil municipal a prévu un montant spécifique dans le budget 2023 pour lancer une étude préliminaire par rapport à l'aménagement de la rue St-Didier (compte 6150.3132.50 – Fr. 35'000.-).

Cette étude devra permettre de conforter le Conseil municipal dans sa stratégie en matière de mobilité, de planifier les priorités et d'esquisser les aménagements futurs de cette rue, afin notamment d'en améliorer la sécurité.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président



Laurent Monnet
Secrétaire municipal



Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : @collombey_muraz

